

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Paris, le **28 JUIN 2019**

**La ministre auprès du ministre d'état,
ministre de la Transition Ecologique et
Solidaire, chargée des transports**

à

Monsieur le préfet de la région Grand Est

Réf. : D19010456

Objet : Commande relative au projet A31bis

Vous m'avez transmis le 5 juin 2019 le bilan de la concertation relative à la liaison autoroutière A31 Bis entre Gye (Meurthe-et-Moselle) et la frontière luxembourgeoise. Le projet A31bis intéresse l'ensemble du sillon lorrain, de Toul jusqu'au Luxembourg, et vise à remédier aux problèmes récurrents de circulation et de sécurité de l'autoroute A31 qui dessert les agglomérations de Nancy, Metz et Thionville et constitue un axe majeur pour le trafic routier de marchandises en Europe.

Le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) a confirmé l'opportunité du projet dans son intégralité et a recommandé sa poursuite. Il a en particulier souligné l'urgence de l'aménagement du secteur Nord et a recommandé un engagement des travaux sur ce secteur sur la période 2023-2027, dans le cadre d'une mise en concession autoroutière. Le COI a également retenu l'inscription dans les futurs CPER (à partir de 2023) des montants nécessaires à un aménagement progressif (sous maîtrise d'ouvrage et financement publics) entre Metz et Nancy. Enfin, le COI a proposé la poursuite de la concertation et des études d'aménagement de la section Sud en vue d'un engagement des travaux sur la période 2028-2032.

Suite à la décision ministérielle du 12 février 2016 consécutive à la tenue du débat public, une concertation avec le public portant sur le projet A31bis a été menée du 13 novembre 2018 au 11 mars 2019 sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public. Conformément à la décision ministérielle, les différentes variantes d'aménagements définies à l'issue des comités de pilotage ont été présentées sur les trois secteurs (Nord, Centre et Sud).

Suite à votre courrier de transmission du 5 juin 2019, je valide, par la présente, le bilan de la concertation, ainsi que les orientations de poursuite des études du projet présentées en partie 5 du bilan.

Éléments commandés

Secteur Nord

Vous poursuivrez les études relatives à un aménagement autoroutier entre Richemont et la frontière luxembourgeoise. Cet aménagement sera réalisé dans le cadre d'une mise en concession qui s'appuiera sur un système de péage fermé avec des installations permettant le « free flow ». Le projet s'attachera à respecter un objectif de subvention d'équilibre nulle.

Dans le respect du droit applicable à la tarification des infrastructures de transports, vous approfondirez, en lien avec la Direction des Infrastructures de Transport (DIT), les mesures (par exemple les systèmes d'abonnement ou la modulation horaire des péages) susceptibles d'accompagner cette mise à péage. Les modalités précises de tarification ne pourront cependant être fixées que postérieurement à la déclaration d'utilité publique, à l'issue de la procédure de désignation du concessionnaire.

Concernant la section entre le Nord de Thionville et la frontière luxembourgeoise, outre l'élargissement à 2x3 voies de l'A31 actuelle, vous réserverez la possibilité de mettre en place une voie réservée en lieu et place de la bande d'arrêt d'urgence pour les transports collectifs (principalement les cars transfrontaliers) et étudierez les moyens de développer le covoiturage sur l'autoroute.

Concernant le futur contournement de Thionville, les variantes F4 et F10 étant nettement ressorties lors de la concertation et apparaissant les plus pertinentes en matière d'attractivité, d'environnement et de coût total, vous affinerez les études sur ces deux variantes afin de choisir la solution préférentielle qui sera ensuite portée à l'enquête publique. Dans ce cadre, vous étudierez de façon détaillée l'impact des variantes F4 et F10 sur les trafics et les niveaux de service de l'ensemble du réseau, y compris voiries locales. Concernant plus particulièrement la variante F4, vous étudierez de manière approfondie les caractéristiques techniques et le coût complet des options envisageables pour le passage en souterrain prévu dans les zones urbanisées de Florange, en accordant une attention particulière d'une part aux aspects hydrogéologiques et géotechniques liés à la réalisation de l'ouvrage et d'autre part à son insertion urbaine et aux dispositifs de protection des riverains. Concernant la variante F10, vous préciserez les aménagements de requalification envisagés sur l'A31 en traversée de Thionville afin de garantir un report efficace du trafic sur l'infrastructure nouvelle. Vous étudierez finement, en lien avec la DIT, les différentes solutions envisageables en matière de périmètre de la concession, d'organisation du système de péage ainsi que de domanialité et de gestion des sections hors péage.

Secteurs Centre et Sud

Vous poursuivrez les études de l'élargissement de l'A31 à 2x3 voies entre Augny/Fey et Dieulouard ainsi que le renforcement des échangeurs de Fey et Hauconcourt.

Vous porterez une attention spécifique à la mise aux normes environnementales de l'infrastructure existante, avec une vigilance particulière concernant la réduction des impacts de l'infrastructure sur les riverains et sur l'eau ainsi que sur les enjeux de biodiversité et de transparence de l'infrastructure au niveau des sections qui seront élargies.

Les travaux de ce secteur ayant vocation à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage directe de l'État et dans le cadre des CPER, vous veillerez à préserver la possibilité d'un phasage en priorisant les différentes opérations à réaliser et à mettre en service successivement.

Vous engagerez en concertation avec la métropole de Metz une réflexion sur les possibilités d'amélioration, notamment en matière d'impact sonore, de l'A31 en traversée de l'agglomération messine. Ces réflexions seront menées dans un cadre distinct du projet A31bis.

Sur la section entre Toul et Dieulouard, des oppositions fortes se sont exprimées lors de la concertation à l'encontre de chacune des deux solutions d'aménagement proposées (nouvelle liaison Toul-Dieulouard ou élargissement de l'autoroute existante au droit de la métropole de Nancy). Au vu de l'absence de consensus sur le parti d'aménagement dans ce secteur, vous mobiliserez, dans le cadre d'une démarche multi-partenariale et multimodale, les collectivités locales intervenant en matière de mobilité sur le bassin de vie de Nancy pour étudier avec elles, et dans le respect des compétences de chacune, des solutions alternatives permettant de répondre aux enjeux de mobilité du secteur Sud du projet A31bis. Divers outils seront examinés comme, par exemple, la mise en place de voies réservées aux transports en commun et éventuellement au covoiturage. Vous engagerez par ailleurs les études d'une mise à 2x3 voies de la section entre Dieulouard et Bouxières-aux-Dames.

L'ensemble des aménagements de mise à 2x3 voies entre Augny-Fey et Bouxières-aux-Dames, ainsi que le renforcement des échangeurs de Fey et d'Hauconcourt devra respecter un objectif de coût plafond de 300M€ TTC (valeur janvier 2019) avec une participation de l'Etat fixée au maximum à 50 % de ce coût. En vue de l'inscription de ces financements dans les prochains CPER et dans le cadre d'une réalisation progressives, des hypothèses de phasage seront étudiées permettant de définir les sections à traiter prioritairement dans une approche globale d'optimisation de l'itinéraire.

Vous poursuivrez en outre, en concertation avec les communes de Maxéville et Champigneulle, les études pour l'amélioration de l'impact sonore de l'A31. Ces études seront menées dans un cadre distinct du projet A31bis.

Calendrier

Vous mènerez les études préalables à enquête publique sur les différents secteurs conformément aux dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 fixant les modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national et de son instruction technique modifiée du 8 novembre 2018.

En particulier, sur le secteur entre Richemont et la frontière luxembourgeoise, sur la base des études complémentaires que vous aurez menées conformément aux éléments commandés, les études permettant d'aboutir au choix de la variante préférentielle de tracé devront faire l'objet d'une validation formelle de la DIT préalablement à la décision ministérielle arrêtant cette variante.

Vous veillerez à mettre en place un dispositif de concertation associant l'ensemble des acteurs du territoire, défini sous l'égide du garant nommé par la CNDP, tout au long de la poursuite des études et jusqu'à l'enquête publique.

Au regard des études et procédures restant à mener sur ce projet, le calendrier prévisionnel de l'opération conduit à envisager le lancement d'une enquête publique commune (de la frontière luxembourgeoise jusqu'à Bouxières-aux-Dames) d'ici la fin de l'année 2021.

A la même échéance, vous me tiendrez informée des conclusions des travaux sur la mobilité conduits dans le bassin de vie de Nancy.

Je vous demande de tenir informée la sous-direction de l'aménagement du réseau routier national de la DIT de l'état d'avancement de l'opération, qui devra faire l'objet avec la DREAL, en lien avec l'IGR concerné, de points d'arrêt en vue d'une validation du niveau central à chaque étape clé (choix de la variante préférentielle du secteur Nord, concertation interservices, saisine du Secrétariat général pour l'investissement, saisine de l'Autorité environnementale par le niveau central et lancement de l'enquête publique notamment).



Elisabeth BORNE